

**Règlement particulier concernant le concours & l'examen (24-25) donnant accès à la
sélection interuniversitaire menant aux études de master de spécialisation en médecine
pour l'année académique 2025-2026**

Radiothérapie-oncologie

Table des matières

1.	La candidature	3
2.	Sélection et évaluation.....	3
2.1	Le stage pré-concours/pré-examen.....	3
	Les lieux de stages.....	4
	Modalités de répartition des stagiaires	4
	Méthode d'évaluation des stages pré-concours/pré-examen.....	4
2.2	L'épreuve	5
2.2.1	Description	5
2.2.2	Spécificité propre à l'épreuve.....	6
3.	Composition du jury d'admission au master de spécialisation	7
4.	Annexe : dates et modalités pratiques	8

Préambule

Le présent Règlement particulier relatif au master de spécialisation en **Radiothérapie-oncologie** (ci-après le Règlement particulier) complète les dispositions du Règlement général relatif au concours d'accès à la sélection interuniversitaire menant aux études de master de spécialisation en médecine pour l'année académique 2025-2026 (ci-après le **Règlement général du concours**) ainsi que du Règlement général relatif à l'examen d'accès à la sélection interuniversitaire menant aux études de master de spécialisation en médecine pour l'année académique 2025-2026 (ci-après le **Règlement général de l'examen**).

Par leur inscription à ce concours ou à l'examen, les candidat-es reconnaissent avoir pris connaissance du Règlement général des Études et des Examens de l'UCLouvain, du Règlement général du concours, du Règlement général de l'examen, ainsi que du présent Règlement particulier et acceptent, par avance, les adaptations qui devraient être apportées à ces règlements en cours d'année en vue de rencontrer une modification légale ou réglementaire, quelle qu'en soit la portée.

Le tableau en annexe reprend les dates et les modalités pratiques.

1. La candidature

Après avoir rempli les obligations telles qu'énoncées dans le Règlement général du concours et le Règlement général de l'examen, le/la candidat-e remet au Président du master de spécialisation en **Radiothérapie-oncologie** (ci-après le Président) un dossier comprenant :

- Un CV (avec coordonnées complètes et adresse mail « student.uclouvain.be »)
- Une photo d'identité
- Une lettre de motivation
- Entrevue avec le Président du master

Remarque importante

Le concours d'admission pour la spécialité de Médecine Interne fait partie intégrante du concours pour la Radiothérapie oncologique. Les candidat-e-s doivent impérativement spécifier s'ils/elles s'inscrivent pour la Radiothérapie oncologique (la double inscription aux concours de Médecine interne et de Radiothérapie oncologique est possible mais pas automatique).

2. Sélection et évaluation

2.1 Le stage pré-concours/pré-examen.

Le stage pré- concours/pré-examen se déroule durant le deuxième quadrimestre de l'année académique.

Les lieux de stages.

Le Président est la seule habilité à déterminer les lieux de stages reconnus pour cette spécialité. Chaque année, il communique cette liste à l'Administration des stages (ci-après le STAC).

Cette liste (susceptible de modification) est disponible sur le site intranet de l'École de médecine à l'adresse suivante après identification (copier-coller le lien dans une nouvelle fenêtre) :

<https://www.uclouvain.be/fr/facultes/mede/med/restricted/reglements>

Modalités de répartition des stagiaires

Les modalités de répartition des stagiaires sont déterminées par le Président du master de spécialisation.

Le STAC se charge de l'organisation du stage pré-concours pour les étudiants-es de fin de 2^{ème} cycle de médecine, en ce compris les étudiants-es de fin de 2^{ème} cycle des autres universités belges qui présentent leur concours à l'UCLouvain.

Les autres candidat-es au concours ainsi que les candidat-es à l'examen seront contacté-es par le Président afin de déterminer les dispositions pratiques relatives à leur lieu de stage.

Attention : aucun stage ne peut être encadré et/ou évalué par un-e parent-e ou un-e proche (jusqu'au 4^{ème} degré) du.de la candidat-e.

Méthode d'évaluation des stages pré-concours/pré-examen

Les méthodes d'évaluation du stage pré-concours sont reprises aux points B (partie 2) et E.1. a du Règlement général du concours.

Les méthodes d'évaluation du stage pré-examen sont reprises au point E. 1. a du Règlement général de l'examen.

Durant le stage pré-concours, seront notamment pris en compte pour l'évaluation

- Le caractère d'intégration du.de la stagiaire dans l'équipe
- L'intérêt et la motivation du.de la stagiaire pour la spécialité
- L'investissement personnel du.de la stagiaire lors de son stage

2.2 L'épreuve

2.2.1 Description

Cette épreuve, vise à réaliser :

- L'évaluation des connaissances de base et des capacités médicales
- L'évaluation des motivations pour la spécialité envisagée.

Candidat.es au concours

L'épreuve compte pour 30 points.

Elle se déroulera selon les modalités suivantes :

- **Partie 1 : épreuve de Médecine Interne : 20 points**
Description : Épreuves écrite et orale du concours de Médecine Interne (les 30 points de ce concours sont ramenés à 20 points par une règle de trois).

L'absence de présentation à cette partie de l'épreuve, sauf justificatif pour raison médicale et/ou circonstance(s) impérieuse(s), engendre la nullité de la candidature.

- **Partie 2 : épreuve spéciale de Radiothérapie oncologique : 10 points**
Description : Examen écrit (QCM) pour 5 points et interview, portant sur les capacités et la motivation du.de la candidat.e, pour 5 points

Candidat.es à l'examen

L'épreuve compte pour 80 points.

Elle se déroulera selon les modalités suivantes :

- **Partie 1 : épreuve de Médecine Interne: 20 points multipliés par un facteur correctif dont la valeur est 80/30**
Description : Épreuves écrite et orale du concours de Médecine Interne (les 30 points de ce concours sont ramenés à 20 points par une règle de trois).

L'absence de présentation à cette partie de l'épreuve, sauf justificatif pour raison médicale et/ou circonstance(s) impérieuse(s), engendre la nullité de la candidature.

- **Partie 2 : épreuve spéciale de Radiothérapie oncologique: 10 points multipliés par un facteur correctif dont la valeur est 80/30**
Description : Examen écrit (QCM) pour 5 points et interview, portant sur les capacités et la motivation du.de la candidat.e, pour 5 points

2.2.2 Spécificité propre à l'épreuve

Sur décision du Président, si à l'issue de la phase 1, des places de formation restent disponibles, une seconde phase (ci-après phase 2) pourra être organisée.

La phase 2 éventuelle n'est pas accessible aux candidat·es à l'examen.

La phase 2 éventuelle ne sera accessible qu'aux candidat·es ayant présenté avec succès le concours de Médecine Interne (phase 1) mais qui ne seront pas classé·e·s en ordre utile.

Tant au cours de la phase 1 que de la phase 2, les candidat·es doivent obtenir 50% des points pour la Partie 1 et pour les deux éléments de la Partie 2.

En toute hypothèse, il ne devrait pas y avoir de phase 2 pour le concours d'admission pour la Médecine Interne. Si ceci devait néanmoins se produire les règles d'évaluation seraient identiques mais le stage pré-concours DOIT se faire en Radiothérapie oncologique.

L'épreuve de la phase 2 vise à réaliser :

- L'évaluation des connaissances de base et des capacités médicales
- L'évaluation des motivations pour la spécialité envisagée.

Candidat·es au concours phase 2 éventuelle

L'épreuve compte pour 30 points, suivant les mêmes modalités que pour la phase 1.

Les notes de stage de la Phase 1 sont ramenées de 20 à 15 points, soit les 10 points correspondant à la moyenne des points de l'ensemble des stages et 5 points (soit la moitié) correspondant au stage pré-concours en Médecine Interne.

Une note de stage pré-concours en phase 2 (minimum 3 semaines) de 5 points est attribuée.

Attention, les candidat·es ne sont pas autorisé·es à présenter le concours dans la ou les spécialités présentées en phase 1.

Seuls les critères repris ci-dessus sont requis pour participation à la phase 2.

3. Composition du jury d'admission au master de spécialisation

Président du master	Xavier GEETS
Vice-Présidente du master	Dario Di PERRI
Membres	Geneviève VAN OOTEGHEM Eleonore LONGTON Carine KIRKOVE
Membre extérieur	Emmanuel COCHE

4. Annexe : dates et modalités pratiques

Phase 1

ACTIONS	MODALITES	DATES
Dépôt de candidature	Dossier à envoyer par email au Prof GEETS: xavier.geets@uclouvain.be Copie à Mme Charlier : benedicte.charlier@saintluc.uclouvain.be	18/04/2025
Interview de motivation	Interview par le président du master	Durant le stage pré-concours
Épreuve écrite de Médecine Interne (voir règlement particulier MI)	Questions ouvertes	23/06/2025
Épreuve orale de Médecine Interne (voir règlement particulier MI)	Interrogation dans plusieurs spécialités de la Médecine Interne	24/06/2025 25/06/2025 26/06/2025
Épreuve écrite de Radiothérapie oncologique	QROC	27/06/2025
Épreuve orale de Radiothérapie oncologique	Interview par le président et le vice-président de Master : motivation	27/06/2025